

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	8
Votants	12

Date de la convocation :

14 mai 2024

Date d'affichage

14 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Pierrick BARON, Conseillers.

Etai^{ent} absents excusés : Florence GELOIN a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Franck BRYON, David GILBERT a donné son pouvoir à Pierrick BARON, Nathalie BRILLARD

Secrétaire de séance : Franck BRYON

OBJET DE LA DELIBERATION N°44/2024 : **PROJET CINECOLE RPI LUITRE-LA SELLE DOMPIERRE**

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'OGEC a sollicité les communes du RPI pour la participation du transport dans le cadre du projet Cinécole à Châtillon-en-Vendelais.

La participation sollicitée est de 9.10 € par élève.

21 élèves de La Selle-en-Luitré ont bénéficié de cette action.

Coût : 21 élèves x 9.10 € = **191.10 €**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**VALIDE** cette dépense de 191.10 euros au bénéfice de l'OGEC de LUDOSEL

-**INVITE** Monsieur Le Maire à procéder au mandatement,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Franck BRYON

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

